



NATIONS  
UNIES



Conférence diplomatique de  
plénipotentiaires des Nations Unies sur  
la création d'une Cour criminelle  
internationale

Rome, Italie  
15 juin-17 juillet 1998

Distr.  
LIMITEE

A/CONF.183/C.1/L.23  
26 juin 1998

FRANCAIS  
Original : ESPAGNOL

COMMISSION PLENIERE

PROPOSITION PRESENTEE PAR L'URUGUAY

Article 15

Questions relatives à la recevabilité

Paragraphe 1 a)

Ajouter les mots "sans raison valable" après les mots "ne refuse".

Paragraphe 2 a)

Ajouter les mots "non justifié" après les mots "dans le but".

-----